

Numéro 51 | Juin 2018

BATI METIERS

*La revue
des bâtisseurs*

MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LE VOL SUR CHANTIER



MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LE VOL SUR CHANTIER

Alors que l'activité redémarre dans le bâtiment, le phénomène du vol sur chantier devrait s'accroître. Pour se prémunir de ce fléau, que les entrepreneurs subissent parfois avec un certain fatalisme, la FFB a décidé de remobiliser toutes les parties prenantes avec un message clair : agissons collectivement pour que les fruits de la reprise ne profitent pas aux délinquants mais aux entreprises.



1 Md€

soit environ 1 %
du chiffre d'affaires
de la profession.
C'est le coût annuel
du préjudice pour les
entreprises des vols
sur chantier.

SOURCE: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

La reprise dans le bâtiment est enfin là, elle était attendue depuis de nombreuses années. C'est l'occasion pour les entreprises de se refaire une santé après une longue période de vaches maigres. Mais si les carnets de commandes se regarnissent avec bonheur, il faut néanmoins rester vigilant: dans cette période de transition, le moindre aléa peut mettre à mal les trésoreries encore fragilisées. Parmi ces aléas, le vol de matériaux et matériels sur chantier (*voir encadré ci-dessous*) est lourd de conséquences, et peut parfois conduire des PME à mettre la clé sous la porte. « Lorsque sur une opération de 100 logements, on se retrouve avec 50 tableaux électriques arrachés et volés une semaine avant la réception, c'est la double peine! », illustre Christian Wacquiez, président de l'entreprise générale francilienne Sacieg. Car, outre les conséquences financières directes qui peuvent facilement atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros, les conséquences indirectes sont

également très dommageables: nouvelle commande en urgence du matériel volé, travaux de remise en état... « Le chantier prend rapidement plusieurs semaines de retard, bien souvent dans l'indifférence du maître d'ouvrage, qui estime que la responsabilité incombe en totalité à l'entreprise! »

Les entrepreneurs se retrouvent ainsi bien souvent seuls et démunis face aux vols. Ils les supportent avec fatalisme, « espérant que cela ne leur tombera pas dessus », et lorsqu'ils en sont victimes, ne portent bien souvent pas plainte auprès des forces de l'ordre. Un véritable verrou psychologique s'installe alors, et les entrepreneurs se persuadent que la sécurisation du chantier coûte cher et est inefficace, que les forces de l'ordre sont impuissantes, ou que les assurances ne vont pas les couvrir...

JOUER COLLECTIF POUR LUTTER CONTRE CE FLÉAU

La réalité est plus nuancée que cela. S'il est illusoire d'imaginer supprimer totalement les vols sur chantier, ceux-ci ne sont pourtant pas une fatalité. Les différentes parties prenantes, conscientes des conséquences néfastes de ce pillage de grande ampleur, qui cause au minimum 1 milliard d'euros de préjudices chaque année – soit 1 % du chiffre d'affaires de la profession –, se remobilisent aujourd'hui pour le combattre. Pour reprendre les mots de Jacques Chanut, président de la Fédération française du bâtiment (FFB): « Ce n'est qu'en agissant collectif que, tous ensemble, nous pourrions faire échec au fléau des vols sur chantier. »

Au premier rang de cette mobilisation générale, la FFB poursuit un objectif à la fois simple et motivant: faire en sorte que les marges d'une opération se retrouvent dans les trésoreries des entreprises et non pas dans les poches des voleurs! La FFB renforce pour cela la démarche « Ras-le-Vol! », qu'elle avait initiée en 2008 en partenariat avec le ministère de l'Intérieur. Ce programme d'actions prioritaires pour réduire les risques de vols – dont la mesure phare est la création des référents sûreté policiers ou gendarmes (*voir*

Tous les corps d'état sont exposés au vol

Les entreprises de second œuvre sont généralement les plus exposées aux risques de vol, car elles stockent et installent des produits facilement revendables. Les matériaux tels que les câbles électriques ou la tuyauterie sont ciblés en priorité, leur attrait étant proportionnel au cours en Bourse des métaux. Les équipements techniques, comme les tableaux électriques ou sanitaires, les baignoires ou les WC, figurent également au palmarès des objets les plus volés. Mais les corps d'état secondaires ne sont pas les seuls exposés. Le vol d'engin touche ainsi toutes les professions, et « les maçons disposent désormais d'outillages électroportatifs d'une certaine valeur qui peuvent intéresser aussi bien le bricoleur du dimanche qu'une petite entreprise », précise Philippe Servalli, président de l'entreprise Saint-Denis Constructions (Seine-Saint-Denis).

encadré p.55) – a été progressivement décliné dans chaque département. En promouvant une approche systématique de la sécurité, adaptée à chaque environnement de chantier, il a pu largement prouver son efficacité dans de nombreux cas, même dans les secteurs géographiques les plus sensibles (voir encadré p.54). Les 1^{res} Assises de la sécurité du BTP, organisées à Marseille le 28 mars dernier par la Fédération du BTP 13 avec la préfecture de police, ont également pu le confirmer, de même que la présentation à la presse d'une opération pilote organisée par la FFB d'Indre-et-Loire le 2 mars. Ce partenariat entre les forces de l'ordre et les entreprises trouve tout son sens sur le terrain. « La sécurisation d'un chantier ne peut pas être optimisée si les forces de police ou de gendarmerie ne sont pas impliquées dès le départ,

affirme Philippe Servalli, président de l'entreprise Saint-Denis Constructions (Seine-Saint-Denis), habitué des chantiers en zones « sensibles » (voir encadré ci-dessous). Les liens étroits que nous pouvons nouer avec elles peuvent s'avérer utiles, ne serait-ce que vis-à-vis des assurances en cas de sinistre. » Dans la stratégie qu'elle poursuit, la FFB estime aussi que la carte d'identification professionnelle du BTP, mise en place progressivement depuis mars 2017, aura un effet positif. En permettant de connaître à tout moment l'identité des personnes présentes sur le chantier, elle peut contribuer à limiter les vols d'opportunité. « La connaissance des populations présentes sur le chantier limite en effet les risques, car une majorité des vols constatés ont une origine interne au chantier », confirme Philippe Servalli.

>>>



« Ras-le-Vol ! » à l'épreuve d'un chantier sous-tension

Début 2016, l'entreprise de gros œuvre Saint-Denis Constructions obtient le marché de construction d'un centre social situé au cœur d'une cité difficile, dans le quartier de Fontaine-Mallet, à Villepinte (Seine-Saint-Denis). Avant le démarrage des travaux, le président de l'entreprise, Philippe Servalli, met en place une procédure « Ras-le-Vol ! » comme il en a l'habitude : il déclare son chantier auprès du commissariat et se voit attribuer un référent sûreté. En lien avec celui-ci, il définit au cours d'une réunion préalable un ensemble de mesures destinées à limiter

les risques de vol et d'intrusion sur le chantier : « Nous avons grillagé nos clôtures de chantier pour offrir une transparence et permettre un contrôle visuel facilité pour les patrouilles de police. » À cette transparence, le patron ajoute la mise en place d'un système de vidéosurveillance, relié à un PC permettant l'intervention d'une société de surveillance dans les dix minutes en cas d'alerte. Enfin, l'entreprise décide de ne pas stocker sur place les objets de valeur : « Chaque soir, nous remplissons un fourgon avec tous nos outillages électroportatifs, et les

ramenions à l'abri au sein du parc de l'entreprise. » Malgré la qualité de ces mesures préventives, « qui sont très efficaces sur la grande majorité de nos chantiers », l'opération sera loin d'être un long fleuve tranquille. Outre les incivilités quotidiennes et la pression des riverains exercées sur les équipes – « du très courant » selon Philippe Servalli – le chantier sera confronté à deux événements majeurs : un incendie criminel et un braquage du fourgon contenant le matériel électroportatif. « Sous contrainte d'une arme à feu, notre conducteur a été coincé dans une petite rue et les malfrats ont vidé le fourgon et emporté tous les outils, dont la valeur totale s'élevait à 32 000 euros. » Philippe Servalli estime malgré tout que la mise en place d'une démarche « Ras-le-Vol ! » l'a aidé : « Grâce au contact que nous avons pu nouer avec les policiers, nous avons pu être reçus immédiatement pour porter plainte et les malfrats ont pu être identifiés et retrouvés. »



1. Analyser les risques liés à l'environnement spécifique de son chantier.

2. Définir son budget et le mode de financement consacré à la sécurité : offre locative, achat, location en financement direct ou par compte prorata (dépenses communes du chantier).

3. Installer des moyens de protection mécaniques résistants et durables – palissades, clôtures, glissières béton associées à des portails et portillons – et cela pendant toute la durée du chantier.

4. Afficher aux abords du chantier des panneaux de dissuasion « Site sécurisé ».

5. Sécuriser les zones de valeur et les matériels sensibles avec des équipements électroniques adaptés (détecteurs de présence avec capture d'images, boîtiers de géolocalisation...).

10 POINTS CLÉS POUR SÉCURISER SON CHANTIER



6. Installer un système de vidéosurveillance permettant de réaliser des levées de doute vidéo – à distance – en cas d'alarme pour faire appel directement aux forces de l'ordre. Pour les chantiers sensibles, prévoir également la mise en place d'un système d'interpellation vocale.

7. Contrôler l'accès des piétons et des véhicules avec, dans certains cas, des moyens de contrôle d'identité.

8. Ajuster les moyens de sécurité – dans l'espace et le temps – en fonction de l'évolution des risques.

9. Mettre en place des agents de sécurité (mobiles ou statiques) sur les sites complexes ou nécessitant une forte réactivité.

10. Faire appel à une entreprise de sécurité spécialisée et reconnue dans le domaine de la sécurisation de chantiers avec un interlocuteur unique pour bénéficier d'une offre globale de sécurité.

La technologie RFID pour une dissuasion efficace

En 2014, la FFB décide de tester avec plusieurs partenaires⁽¹⁾ l'utilisation d'une nouvelle technologie de lutte contre les vols : les puces RFID. Le site choisi est un chantier de 47 logements à Bondy (Seine-Saint-Denis), une zone particulièrement exposée aux risques de vols. Le dispositif RFID comporte un ensemble de 28 « tags » (marqueurs) intelligents à fixer sur les matériels ou zones sensibles. Chaque fois que ces capteurs sans fil subissent un mouvement, l'information est envoyée à une centrale de sécurité positionnée sur le chantier (nommée « valise »), qui la relaie elle-même à une station de télésurveillance. « À chaque déclenchement d'alerte, les forces de l'ordre étaient sollicitées et se déplaçaient sur le site en quelques minutes », se rappelle Christian Wacquiez, président de l'entreprise générale Sacieg, titulaire du chantier. L'opération s'avère être un succès total : « En vingt mois de chantier, nous n'avons subi aucun vol », se rappelle avec bonheur Christian Wacquiez, qui attribue ce sans-faute à l'implication exceptionnelle de tous les acteurs du chantier, en particulier celle des forces de l'ordre. « Nous avions la chance d'être en contact avec un major de police extrêmement motivé par la démarche. » Depuis, l'entrepreneur a eu l'occasion de déployer les deux valises RFID dont il avait fait l'achat – pour un total de 10 000 euros – sur deux autres opérations franciliennes. Leur bilan est plus contrasté. Le déploiement de la démarche n'a pas suscité le même engouement des parties prenantes, et notamment des forces de l'ordre, « qui avaient d'autres priorités à gérer ». Pour autant, l'entrepreneur continue de les utiliser. « L'effet dissuasif fonctionne à plein, constate Christian Wacquiez. Lorsque nous prévenons l'ensemble des intervenants du chantier qu'un dispositif de tags RFID antivol a été caché sur le chantier, le risque est diminué de 50 % ».

(1) Immobilière 3F, SMABTP, FiRFID, ministère de l'Intérieur, Sacieg.



>>>

BAISSES DE FRANCHISE ET DE COTISATION POUR LES ENTREPRENEURS PROACTIFS

Du côté des assureurs, la mobilisation semble également de mise. « Nous soutenons les entrepreneurs qui choisissent de se prémunir activement contre le vol », explique Yves Cabane, chef de projet « Dommages aux biens » à la SMABTP.

Ce soutien peut prendre deux formes. La première porte sur le contrat annuel multirisques. « Si l'entrepreneur prend des mesures de prévention effectives sur ses chantiers, comme la mise en place de marqueurs RFID, nous pouvons en tenir compte dans le volet "Dommages en cours de travaux", en réduisant le montant de la franchise en cas de sinistre. » La seconde forme de soutien se retrouve dans les garanties portant sur des matériels en particulier. « Certains entrepreneurs choisissent d'assurer spécifiquement leurs engins de chantier (compresseurs, mini-pelles, chargeuses...). S'ils les équipent de systèmes antivol intégrant les technologies GPS ou RFID, nous appliquons une première réduction de 50 % sur la cotisation vol et, en cas de sinistre, la franchise vol est elle aussi réduite de 50 %. » Mais pour que ces conditions favorables s'appliquent, « il

faut évidemment que les entrepreneurs portent plainte lorsqu'ils sont victimes de vols », rappelle Yves Cabane. Une évidence, mais que les entrepreneurs négligent trop souvent.

LES MAÎTRES D'OUVRAGE PEU IMPLIQUÉS... SAUF EXCEPTION !

Maillon essentiel dans l'acte de construire, les maîtres d'ouvrage semblent en revanche peu impliqués sur le sujet. « Sauf exception, les donneurs d'ordre ne nous soutiennent pas et, en cas d'incident, nous en renvoient l'entière responsabilité. Ils ont leurs priorités, et le vol sur chantier n'en est généralement pas une ! », témoigne, amer, Philippe Servalli, soulignant que les conséquences de ces aléas – retards de livraison, effondrement du bilan d'une opération – sont pourtant également délétères pour les maîtres d'ouvrage. Ces conséquences, certains donneurs d'ordre en sont malgré tout conscients et font preuve d'exemplarité. C'est le cas de Ludovic Scarpari, dirigeant d'Arcole Développement, promoteur immobilier à Bron (Rhône) et président de LCA-FFB Auvergne Rhône-Alpes. Celui-ci intègre dans tous les marchés passés avec les entreprises des clauses spécifiques contractuelles, comprenant

≈ 450

référénts sûreté,
policiers ou
gendarmes,
implantés sur tout
le territoire.



Sylvie LALLEMENT,
major de police à la Direction centrale
de la sécurité publique. Section
de la prévention situationnelle
et conseiller sécurité urbaine.

Le référent sûreté, un interlocuteur privilégié pour sécuriser son chantier

Quel est le rôle des référents sûreté ?

Les référents sûreté sont des policiers ou des gendarmes spécifiquement formés à l'analyse des sites exposés à la délinquance et aux actes de malveillance. Chaque département dispose d'au moins un référent sûreté en zone police et un en zone gendarmerie⁽¹⁾. Assistés par des correspondants sûreté, ces experts de terrain peuvent être contactés par les entrepreneurs pour réaliser une étude de sûreté gratuite de leur chantier.

Que faire en cas de vol constaté sur le chantier ?

L'entrepreneur devra immédiatement contacter son référent ou son correspondant sûreté pour porter plainte. Plus le contact aura été établi en amont du chantier,

plus rapide et facile sera la procédure. Pour gagner encore du temps, et lorsque l'auteur de l'acte de délinquance n'est pas encore connu, l'entrepreneur pourra remplir une préplainte en ligne (sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) qui lui permettra de prendre un rendez-vous fixe. Il faut insister : en cas de vol, l'entrepreneur doit absolument porter plainte, car une simple main courante ne permet pas de déclencher une enquête.

En quoi consiste cette étude ?

Au cours d'une visite sur place, le référent sûreté va analyser le site du chantier, en déterminer les points faibles et conseiller aux entrepreneurs les moyens à mettre en œuvre pour se préserver au mieux des vols et

autres actes de délinquance. Ses préconisations sont très précises et concrètes. Elles peuvent être d'ordre organisationnel (localisation des lieux de stockage, mise en place d'un inventaire détaillé de tous les matériels...), physique (type de clôtures, gestion de l'éclairage du chantier...), ou technique et humain (télé-surveillance, gardiennage...). Cette étude peut être réalisée à tout moment, mais les meilleurs résultats sont obtenus lorsqu'elle a lieu en phase de préparation du chantier. Ensuite, le référent ou le correspondant sûreté sera l'interlocuteur privilégié de l'entrepreneur et pourra répondre à toutes ses sollicitations.

(1) Pour obtenir les coordonnées du référent sûreté le plus proche de vous, contactez votre fédération.

l'installation de portes métalliques pour clôturer le chantier et de dispositifs de vidéosurveillance à distance. « Pour montrer notre implication et notre volonté aux entreprises, nous prenons en charge la moitié du coût de ces installations », expose Ludovic Scarpari. L'autre moitié est à la charge des différentes entreprises suivant une répartition en relation avec leur exposition au risque de vol. « Les lots techniques contribuent ainsi deux fois plus au financement de ces dispositifs que les autres lots et certains s'en trouvent complètement exonérés, comme le terrassement », illustre-t-il.

SÉCURISER SON CHANTIER, D'ABORD UNE AFFAIRE DE BON SENS

Mais qu'il soit soutenu ou non, l'entrepreneur doit lui aussi s'impliquer dans une démarche proactive s'il veut limiter les risques de vols sur ses chantiers. Il peut faire appel pour cela aux conseils et services des sociétés de sécurité privées. Vidéosurveillance intelligente et autonome, marquages GPS ou RFID des matériels et engins, pistage ADN... aux côtés de la surveillance humaine, les industriels proposent un arsenal impressionnant d'équipements

techniques et technologiques innovants destinés à sécuriser les chantiers (voir infographie page 53). Mais comment choisir les dispositifs *ad hoc*? Pour Servan Lépine, président de la société de sécurité Excelium, et président du collège « Hommes et technologies » du Syndicat national des entreprises de sécurité (SNES), « la sécurisation de son chantier est d'abord une affaire de bon sens ». L'entrepreneur doit ainsi se poser les bonnes questions en amont pour prendre les mesures organisationnelles, physiques, techniques et humaines les plus adaptées à la situation de son chantier. Et Servan Lépine de s'élever contre une idée reçue : une sécurisation efficace ne coûte pas forcément cher. « Ces dernières années, la sécurisation de chantier a connu une vraie révolution. Il y a dix ans, le seul moyen véritablement efficace pour le sécuriser était de le faire gardienné. Aujourd'hui, grâce aux systèmes de vidéosurveillance, dont la fiabilité a fait d'énormes progrès, les coûts de sécurisation ont été divisés par dix pour une efficacité équivalente », assure-t-il. Pour quelques milliers d'euros, l'entrepreneur bien conseillé peut donc largement diminuer ses risques. ■

en savoir plus

- bit.ly/Raslevol
- www.snes-net.org

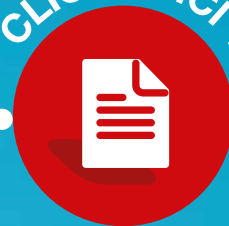


Vous construisez
nous sommes à vos côtés !

Pour sensibiliser vos compagnons aux **bons gestes** **sur le chantier**.....



CLIQUEZ ICI !



Utilisez l'affiche
« Chantier propre »